

## Formalité administrative

La fourniture de plusieurs documents sera obligatoire pour votre accès à la prise en charge :

- Carte vitale mise à jour
- Carte d'identité nationale (CIN) ou passeport valide
- Carte mutuelle et attestation d'ouverture des droits

## Prise en charge financière

Sous réserve de droits à jour, les soins et les frais de transport sur prescription médicale, sont pris en charge par les caisses d'Assurance Maladie à concurrence du ticket modérateur à charge du patient.

Les mutuelles complètent la prise en charge.

## Les transports

Seul le 1er transport est prescrit par le Médecin du service



## HTP SMR

# HOSPITALISATION TEMPS PARTIEL SOINS MEDICAUX ET DE READAPTATION

## Horaires du service

du lundi au Vendredi de 9h00 à 16h00

## CHI CORTE TATTONE

Avenue du 9 septembre  
20250 Corte

04 95 45 05 00  
[www.chi-corte-tattone.fr](http://www.chi-corte-tattone.fr)



# Qu'est ce que l'HTP SMR

*L'Hospitalisation à Temps Partiel SMR* accueille des patients atteints de pathologies d'ordre médical, post-interventionnel, post-orthopédique.

Les patients dont l'état de santé n'est pas stabilisé ou dont la perte d'autonomie est trop importante n'entrent pas dans le champ des prises en soin de ce service.

De surcroît, les patients devront être domiciliés à 30 minutes maximum de l'établissement.

## LES MISSIONS

- Assurer la rééducation et la réadaptation pour limiter les handicaps physiques, sensoriels, cognitifs et comportementaux
- Prévenir l'apparition d'une dépendance
- Maintenir ou restaurer l'autonomie
- Assurer l'information et le soutien des aidants
- Favoriser le maintien à domicile
- Consolider la sortie des unités d'hospitalisation SMR permettant un retour précoce à domicile

# Le Fonctionnement

## L'ADMISSION

Les patients sont adressés par un médecin traitant ou spécialiste, par un service d'hospitalisation ou suite à une consultation.

La décision d'admission relève du médecin de l'équipe.

Votre projet thérapeutique individualisé sera défini avec l'équipe en fonction de vos besoins. Un calendrier hebdomadaire précisant les activités, les entretiens et les horaires de présence vous sera proposé. L'ensemble de ces éléments sera consigné dans un carnet de suivi remis dès votre premier jour.

*La demande d'admission peut être adressée :*

- par mail à la cadre de santé du service : [secretariat.smr@chi-corte-tattone.fr](mailto:secretariat.smr@chi-corte-tattone.fr)
- en suivant l'application : **Via-Trajectoire**, ouverts aux médecins traitants et aux services hospitaliers.



# Les Séances

## Deux parcours polyvalents sont identifiés :

- un parcours orthopédique
- un parcours dénutrition, malnutrition

## En fonction du parcours :

- Réalisation d'évaluations (initiale, finale)
- Elaboration d'un planning de rééducation et réadaptation selon les objectifs identifiés.

## Exemples d'activité

- Séance de kinésithérapie, d'ergothérapie,
- Accompagnement psychologique,
- Accompagnement aux bonnes pratiques nutritionnelles,
- Accompagnement du patient et de ses proches

## Prévoir d'apporter :

- Les médicaments de la journée à remettre à l'infirmier si l'heure de prise survient au cours de la période de prise en charge en HTP.
- Les lunettes de vue et appareils auditifs
- Les aides techniques : cannes, déambulateur, fauteuil roulant...
- Des chaussures adaptées pour les activités de rééducation.